



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté –

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 030-213000342-20260910-DN_2026_071_SRC-AR

S²LOW

Bellegarde, le 10 septembre 2026

DECISION

N° 2026-071-SRC

OBJET :
Etude
du Cabinet MAILLOT AVOCATS & ASSOCIÉS
portant sur un recours gracieux
dirigé contre un arrêté

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23 ;
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 26-096 du 6 juillet 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **Vu** le courrier du cabinet d'avocats AARPI AD&M en date du 15 juillet 2026 intervenant dans les intérêts d'un agent municipal et portant sur un recours gracieux dirigé contre un arrêté du 12 juin 2026 ;
- **Considérant** qu'il appartient à M. le Maire de prendre toutes les mesures afin de préserver les intérêts de la commune de Bellegarde ;

DECIDE

Article 1 - Désigne expressément le cabinet MAILLOT AVOCATS & ASSOCIÉS, afin qu'il procède à une analyse juridique du dossier avec préconisations à mettre en œuvre dans l'intérêt de la collectivité.

Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 11 septembre 2026 et dont ampliation sera adressée :

- à Mme la Préfète du Gard
- à M. le Percepteur-Receveur
- au Cabinet MAILLOT AVOCATS & ASSOCIÉS



Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »